

MINISTRE DE LA JUSTICE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL A LA  
JUSTICE

-----  
DIRECTION DES SERVICES AD-  
MINISTRATIFS ET FINANCIERS

-----  
SERVICE DU PERSONNEL  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix  
-----

II) DECRET No. 82/512 /DU 4/6/1982

portant nomination de Madame OUNETINIGUE née  
MAMBANI Dorothee, Magistrat de 2e grade, 2e  
groupe, 1er echelon.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF  
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

VISAS

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article  
47 de la Constitution du 8/7/1979;

Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature;

Vu le decret 183/61 du 3 Aout 1961 portant application de la loi 42/61

D.B.

du 20 Juin 1961 susvisée;

Vu le decret 62/130/M du 9 Mai 1962 fixant le regime des remunera-  
tions des fonctionnaires;

Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judi-  
ciaire et la competence des juridictions;

Vu le decret 75/390 du 26 Aout 1975 abrogeant et remplaçant les dis-  
positions de l'article 21 du decret 183/61 du 3/8/61 portant application de la  
loi 42/61 du 20/6/61 relatif au statut de la Magistrature;

D.C.F.

Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du  
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le decret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier  
Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le decret 80/644 du 28/12/1980 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au decret 80/644 du  
28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le decret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres  
du Gouvernement;

Le Conseil Supérieur de la Magistrature entendu:

DECRETE :

ARTICLE 1er: Madame OUNETINIGUE née MAMBANI Dorothee, Magistrat de 2e grade, 2e  
groupe, 1er echelon précédemment Substitut du Procureur de la République près  
le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville est nommée Conseiller près la Cour  
d'Appel de Brazzaville.

.../...

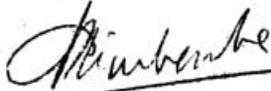
ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Président du Comité Central du Parti  
Congolais du Travail, Président de la Répu-  
blique, Chef de l'Etat, Président du Conseil  
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Colonel Louis-SYLVAIN GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice



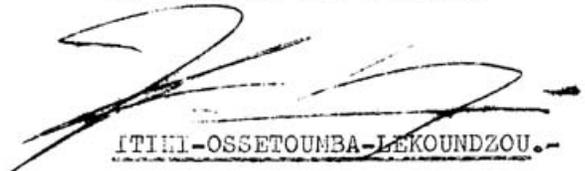
Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

Brazzaville

4 Juin 1982

Colonel Denis SASSOU-NGUESSC

Le Ministre des Finances



ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

PR	1
PM	1
HJ/CAB	1
SGJ/DSAF	2
D.B.	2
DCF	1
SGCM/BC	2
Cour Suprême	1
Parquet Général	2
Intéressée	1

